



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des mineurs

Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 76 33
kja-bern@be.ch
www.be.ch/om

Office des mineurs, Hallerstrasse 5, case postale, 3001 Berne

**Aux garderies et aux organisations d'accueil familial de
jour du canton de Berne**
**Aux personnes responsables de l'accueil extrafamilial
dans les communes**

Berne, le 23 mars 2020

Coronavirus et accueil extrafamilial: informations actualisées

Mesdames, Messieurs,

Vendredi dernier, le Conseil fédéral a fait part des modifications apportées à l'[ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus \(COVID-19\)](#).

Les consignes précédentes concernant les structures d'accueil extrafamilial que nous vous avons communiquées restent valables. Vous les trouvez en ligne, à l'adresse www.be.ch/corona > Ecoles, crèches & institutions similaires.

Une nouveauté toutefois : dorénavant, si vous sortez avec les enfants, l'ensemble du groupe ne peut dépasser cinq personnes (« Les rassemblements de plus de cinq personnes dans l'espace public, notamment sur les places publiques, sur les promenades et dans les parcs, sont interdits »).

Comme jusqu'ici, la prise en charge doit être assurée dans des groupes aussi petits et stables que possible (max. 4 ou 5 enfants).

En vous remerciant chaleureusement des gros efforts consentis pour la poursuite de l'accueil des enfants, si important en ce moment, nous vous souhaitons un bon début de semaine et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Sven Colijn (Office des mineurs ; kja-bern@be.ch) et Esther Christen (Division Famille, Office de l'intégration et de l'action sociale ; info.fam@be.ch)

Pensez à consulter régulièrement le site internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) www.ofsp-coronavirus.ch ainsi que la page dédiée du canton www.be.ch/corona pour disposer des informations les plus récentes. Il est essentiel de respecter les règles de comportement et d'hygiène de l'OFSP.



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des mineurs

Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 76 33
kja-bern@be.ch
www.be.ch/om

Office des mineurs, Hallerstrasse 5, case postale, 3001 Berne

**Aux structures d'accueil extrafamilial et aux organisations
de familles de jour dans le canton de Berne**
**Aux responsables de l'accueil extrafamilial dans les com-
munes**

Berne, le 18 mars 2020

Coronavirus et accueil extrafamilial

Mesdames, Messieurs,

En pièces jointes, vous trouverez deux courriers que le Canton de Berne publiera aujourd'hui sur son [site internet](#). Un courrier s'adresse à vous, l'autre est adressé aux parents.

Ces deux courriers complètent et concrétisent nos informations du 17 mars 2020 et nous avons été en mesure de tenir compte de quelques questions de la pratique.

Les crèches et familles de jour ont aujourd'hui un rôle très important à jouer en assurant la garde des enfants dans les cas où elle ne peut être assurée à titre privé.

Nous vous invitons à consulter le site internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) www.ofsp-coronavirus.ch ainsi que celui du canton www.be.ch/corona. Il convient par ailleurs de respecter les règles de comportement et d'hygiène de l'OFSP.

En vous remerciant vivement pour votre engagement en cette situation particulièrement difficile, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Sven Colijn (Office des mineurs; kja-bern@be.ch; 031 633 76 33) et Esther Christen (Division famille, Office de l'intégration et de l'action sociale; info.fam@be.ch; 031 633 78 83)